

# LA PRESSE EN REVUE...



VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2014

## SOMMAIRE

- 1) Un peu beaucoup de bon sens
- 2) Les verrues
- 3) Quel label ?
- 4) Un scandale...
- 5) Copain copain !
- 6) Les chinoiseries de Tapie
- 7) Le capitalisme est-il...
- 8) Les économistes mal aimés...



Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Relaxe en appel du viticulteur bio qui ne voulait pas traiter ses vignes



Son cas avait ébranlé le monde du vin et, une nouvelle fois, interrogé l'usage des pesticides en agriculture. Emmanuel Giboulot, le viticulteur bio de Côte-d'Or, condamné en avril à une amende pour avoir refusé de traiter ses vignes contre la maladie de la flavescence dorée, a finalement été relaxé par la cour d'appel de Dijon, jeudi 4 décembre. La même peine qu'en première instance – 1 000 euros dont la moitié avec sursis – avait pourtant été requise début novembre.

« C'est une victoire de la mobilisation citoyenne, c'est être lanceur d'alerte », a déclaré à l'issue du prononcé de l'arrêt de la cour M. Giboulot, acclamé par son comité de soutien. « Il y a une prise de conscience de plus en plus importante quant à l'importance de réduire l'usage des pesticides, qui me donne des espoirs pour l'avenir de l'agriculture », ajoute-t-il, interrogé par Le Monde.

« La cour a invalidé l'arrêté préfectoral obligeant à traiter les vignobles, car il n'avait pas été approuvé par le ministre de l'agriculture et surtout le caractère d'urgence n'était pas démontré. C'est ce que nous défendions », se réjouit son avocat, Me Benoist Busson.

#### « L'INSECTICIDE N'EST PAS SÉLECTIF »

L'affaire avait débuté en juin 2013, avec un arrêté préfectoral imposant le traitement par un insecticide de la quasi-totalité des vignobles de la Côte-d'Or. Visée : la cicadelle, petit insecte vecteur de la flavescence dorée, une maladie très contagieuse et mortelle pour la vigne. Alors que cette épidémie se répand en France depuis son apparition en 1949, plus de la moitié du vignoble est soumise à un plan de lutte obligatoire en vertu de réglementations nationales et européennes.

Pourtant, à l'été 2013, aucun foyer avéré n'est détecté en Côte-d'Or. Emmanuel Giboulot, qui exploite dix hectares de vignes en biodynamie sur la Côte de Beaune et la Haute-Côte-de-Nuits, refuse alors de traiter de manière préventive ses ceps de chardonnay et de pinot noir.

« L'insecticide, même autorisé en agriculture biologique [le Pyrevert], n'est pas sélectif : il aurait détruit la cicadelle, l'insecte vecteur de la maladie, mais aussi une partie de la faune auxiliaire sur laquelle je m'appuie pour réguler l'écosystème de mon vignoble », argumente-t-il au cours du procès en première instance, devant le tribunal correctionnel de Dijon, en février 2014. « Le préfet n'était pas compétent pour imposer un

#### INFRACTION PÉNALE

« En 2011 et 2012, un foyer important de flavescence dorée était apparu dans la Saône-et-Loire voisine, et on a dû arracher une douzaine d'hectares de vignes ainsi que milliers de ceps isolés dans le département, rétorque à la barre Olivier Lapôtre, chef du service régional de l'alimentation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bourgogne, en charge de la lutte contre la flavescence dorée. Vu la vitesse de la propagation, nous craignons une contamination en Côte-d'Or. Il y a un décalage de quinze mois entre la contamination des ceps et l'apparition de la maladie. »

Après des examens en octobre 2013, trois ceps se révèlent contaminés dans le département. Pour la Draaf, qui a contrôlé le viticulteur en infraction, c'est la preuve que « l'analyse de risque s'est avérée juste » et que l'arrêté préfectoral était nécessaire. Et, pour la représentante du parquet, il y a bien eu « une infraction pénale ». Le 7 avril 2014, le tribunal de Dijon condamne Emmanuel Giboulot à 1 000 euros d'amende, dont 500 avec sursis, une peine légère alors que le délit est passible de six mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Qualifiant le jugement d'« injustifié » et dénonçant une « pensée unique » sur l'usage des pesticides dans les vignobles, il fait appel.

Son cas ne pourra pas faire jurisprudence, dans la mesure où certaines règles ont changé avec la loi d'avenir pour l'agriculture. Mais Emmanuel Giboulot estime avoir permis d'« ouvrir le débat » et d'« améliorer la situation ». « Cette année, seules seize communes ont été soumises à un traitement obligatoire contre la flavescence dorée. C'est la preuve que l'on n'est pas dans un schéma de pandémie et qu'il n'y a pas besoin de traiter l'ensemble du département, assure-t-il. C'est également grâce à la mobilisation des citoyens. »

#### TRÈS FORTE MÉDIATISATION

Le vigneron de Beaune a bénéficié d'une très forte médiatisation, jusqu'aux États-Unis, où même le New York Times lui a consacré un éditorial. A Dijon, ils étaient près d'un millier à le soutenir en première instance. Mais c'est surtout sur le Web que la mobilisation a été la plus forte. Une pétition, lancée par l'Institut pour la protection de la santé naturelle, association basée à Bruxelles, a

rassemblé plus de 540 000 signatures, tandis qu'une page Facebook recueillait près de 130 000 « likes ».

La profession viticole, elle, ne voit pas d'un bon œil cette publicité faite à la filière. Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), après avoir dénoncé, en février, des « contre-vérités » véhiculées autour du cas d'Emmanuel Giboulot, avait rappelé « qu'à ce jour, il n'existe, hélas, aucune alternative pour lutter contre cette maladie très épidémique et mortelle pour la vigne », assurant que « la volonté de l'ensemble des acteurs impliqués [était] de réduire au minimum le nombre de traitements insecticides, ainsi que la surface concernée ».



Le viticulteur Emmanuel Giboulot devant le tribunal correctionnel de Dijon, lundi 24 février, après son procès. | AFP/JEFF PACHOUD

Un constat d'échec auquel ne veut pas se résoudre Emmanuel Giboulot, qui travaille sur des alternatives. Avec le Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne (Sedarb), une association qui vise à promouvoir le bio dans le département, il mène des essais pour lutter contre la cicadelle grâce à des procédés naturels comme la silice ou l'huile de neem (margousier d'Inde). Les résultats devraient être prochainement dévoilés.



Audrey Garric  
Chef adjointe du service Planète/Sciences du Monde  
En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/planete/>

lemonde.fr

## II) L'ex-trésorière de l'UMP mise en examen

L'ex-trésorière de l'UMP, Catherine Vautrin, a été mise en examen, annonce l'Agence France-Presse, citant une source judiciaire. Elle était convoquée par la justice aujourd'hui dans l'affaire du remboursement par l'UMP des pénalités infligées à Nicolas Sarkozy.

Il s'agit de la première mise en examen dans cette affaire.

Fabienne Liadzé, ex-directrice des affaires financières de l'UMP, a été placée sous le statut de témoin assisté.

En juillet 2013, le Conseil constitutionnel avait estimé que Nicolas Sarkozy devait restituer au Trésor public une avance forfaitaire de 150.000 euros versée pour sa campagne présidentielle perdue de 2012 et payer 363.615 euros de dépassement du plafond légal des dépenses. L'UMP, pourtant exsangue, avait pris en charge ces pénalités via une souscription baptisée "Sarkothon".

Hier, on apprenait que Nicolas Sarkozy avait fait un chèque à l'UMP pour rembourser cette somme.

Le parquet de Paris a ouvert le 6 octobre dernier une information judiciaire pour abus de confiance, complicité et recel de ces délits dans cette affaire.

lefigaro.fr avec AFP

### III) Front de gauche-EELV: nouveau «label» pour nouveaux alliés?

Lilian ALEMAGNA



Affiches de campagne d'Eva Joly (EE-LV) et Jean-Luc Mélenchon (FDG) lors de la campagne 2012. ( Photo Jean-Philippe Ksiazek.AFP )

Les dirigeants du Parti de gauche aimeraient une «visibilité nationale» là où le Front de gauche s'allierait avec les écologistes

Nouvelles alliances, nouveau label ? C'est en tout cas ce qu'espèrent les dirigeants du Parti de gauche pour les prochaines échéances électorales. Engagés dans des discussions avec le reste du Front de gauche et une partie d'Europe Ecologie -Les Verts (EE-LV), les proches de Jean-Luc Mélenchon plaident pour une «visibilité nationale» aux départementales et aux régionales là où les leurs s'allieront avec des écologistes. Et pour ça, ils comptent trouver un «sigle», décidé depuis Paris et qui puisse être utilisé par leurs candidats lors des départementales des 22 et 29 mars. «Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura "citoyens" dedans», explique un responsable du PG. La direction d'EE-LV avait justement proposé «fabriques citoyennes» déjà utilisé lors de précédentes élections locales.

Mais le PG veut quelque chose de nouveau, «pour commencer à poser des jalons pour l'avenir», explique Eric Coquerel, secrétaire national PG chargé de la coordination du parti. A la direction d'EE-LV, on n'est pas prêt à imposer aux équipes locales une nouvelle étiquette. «Il y aura des noms différents», explique David Cormand, chargé des élections chez les écolos. Ne pas pousser les troupes locales à un renversement d'alliance marqué d'un label: un signe des tiraillements internes qui traversent le parti écologiste à l'approche des élections.

### IV) Maréchal-Le Pen (FN) juge «scandaleux» les propos de Valls sur les patrons



Marion Marechal-Le Pen le 29 novembre 2014 à Lyon (Photo Jeff Pachouf.AFP)

La députée Marion Maréchal-Le Pen (FN) a jugé mercredi «scandaleux» les propos tenus par Manuel Valls sur le pacte de responsabilité, accusant le Premier ministre de «vilipender» les patrons et d'utiliser ce pacte comme un «joker».

M. Valls avait exprimé mardi son impatience à l'égard d'un patronat trop peu mobilisé, selon lui, pour la mise en œuvre du pacte de responsabilité, affirmant que rien ne pouvait justifier «l'attentisme».

«Je trouve cela scandaleux, de vilipender ainsi les petits patrons en particulier», a lancé Marion Maréchal-Le Pen sur France 2. «Ils nous servent leur CICE et leur pacte de responsabilité comme un joker à chaque fois qu'on leur fait des reproches», a-t-elle dénoncé.

«Mais le problème c'est que les patrons n'en ont pas vu la couleur, de ces baisses de charges, ou à l'inverse, ce qu'ils ont vu depuis Nicolas Sarkozy c'est toujours plus de charges, une complexification du droit du travail,(...) donc je comprends qu'ils soient réticents et qu'ils ne soient pas dupes de cette politique qui de toute façon ne leur permettra pas d'embaucher», a affirmé la députée FN.

Pour Mme Maréchal-Le Pen, ce pacte est «une forfaiture absolue». «Le problème, c'est qu'il n'y a plus de clientèle. Les carnets de commande sont de plus en plus vides, parce que les Français ont de moins en moins de pouvoir d'achat», a-t-elle poursuivi.

Mme Maréchal-Le Pen a été également interrogée sur le prêt accordé au Front National par une banque russe. «L'intégralité des banques françaises ont refusé de prêter de l'argent au Front national pour pouvoir financer ses campagnes, c'est pourquoi nous avons du malheureusement nous tourner vers l'étranger, et nous avons trouvé cette banque tchéquo-russe. Contrairement à ce que je peux entendre, ce n'est pas le gouvernement russe qui nous prête de l'argent, soyons clairs, c'est un emprunt, dans un cadre légal, que nous rembourserons», s'est-elle défendue.

Dans un communiqué, le vice-président du parti, Florian Philippot rappelle les propositions du FN: «une simplification massive du droit (...), contraindre les banques et les assurances à assumer leurs fonctions au service de l'économie (...), mettre en œuvre une politique de patriotisme économique, avec notamment une loi +Achetez français+ et une priorité d'accès aux marchés publics pour les TPE/PME».

D'après lui, «le mouvement patronal qui pousse de nombreux petits patrons à descendre dans la rue cette semaine ne doit pas masquer la fracture qui existe entre les petits entrepreneurs et leurs salariés d'un côté, et le grand patronat de l'autre, seul à profiter d'un système qu'il a contribué à mettre en place.»

liberation.fr-AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

## V) A Hénin-Beaumont, un élu divers gauche rejoint le maire FN

Haydée SABÉRAND (à Hénin-Beaumont)



Steeve Briois lors de son installation comme maire d'Hénin-Beaumont, en mars. (Photo Philippe Huguen/AFP)

### Clément Golka, troisième sur la liste Dalongeville, a rallié Steeve Briois comme «apparenté».

A Hénin-Beaumont, Clément Golka, 75 ans, conseiller municipal divers gauche a rallié le maire FN Steeve Briois. Cet ex-président de la section locale de l'Union fédérale des anciens combattants n'a pas pris sa carte au FN, il siège comme «apparenté».

Il est arrivé au conseil par un jeu de chaises musicales. Il était troisième candidat sur la liste de Gérard Dalongeville, ancien maire PS condamné en 2013 à trois ans de prison et cinq ans d'inéligibilité pour détournements de fonds. L'ex-maire, seul élu de sa liste, a démissionné quand il a renoncé à son procès en appel, prévu le 8 décembre. La suivante sur la liste a refusé de siéger, Clément Golka s'est donc retrouvé à sa place, et... récupéré par la liste FN.

En février 2014, il déclarait à la Voix du Nord : «Moi, ce que je ne veux surtout pas, c'est que cette ville soit gagnée par le FN. C'est pour ça que j'ai une grande confiance en Gérard Dalongeville !» Et aujourd'hui ? «J'ai découvert que le FN gérait bien la ville. Sans parler politique, ils ont de bonnes idées.» Il espère obtenir «une délégation d'adjoint aux anciens combattants».

liberation.fr-Haydée SABÉRAND (à Hénin-Beaumont)

## **VI) Tapie : 17 millions d'euros placés sous séquestre à Hong Kong**

Par Laurent Mauduit

**À la demande de la justice française, les autorités de Hong Kong viennent de placer sous séquestre 17 millions d'euros que Bernard Tapie y avait transférés. C'est un signe fort, sans doute le premier en direction de Paris, que la place financière accepte enfin de jouer la transparence et l'entraide judiciaire et fiscale.**

C'est un nouveau rebondissement dans l'affaire Tapie : selon nos informations, les autorités de Hong Kong ont accepté de placer sous séquestre des fonds transférés par Bernard Tapie, qui avoisineraient 17 millions d'euros. L'information a une portée qui dépasse la simple affaire judiciaire dans laquelle l'ex-homme d'affaires a été emporté. Elle constitue le premier signe tangible en direction de la France que les autorités de Hong Kong envisagent de devenir une place financière coopérative, et qu'elle pourrait à l'avenir accepter les demandes d'entraide internationale judiciaires ou fiscales.

Cette saisie d'une partie de la fortune de Bernard Tapie n'est pas une surprise. Déjà dans la foulée de la mise en examen, le 28 juin 2013, de l'ex-homme d'affaires pour « escroquerie en bande organisée », les trois juges d'instruction en charge du scandale de l'arbitrage Adidas-Crédit lyonnais avaient pris des ordonnances, pour saisir une partie de ses biens. Dans leur esprit, il s'agissait de mesures conservatoires, de sorte que l'État puisse récupérer tout ou partie des 405 millions alloués à Bernard Tapie au terme du célèbre arbitrage, s'il se révélait qu'il a bel et bien été frauduleux.

À l'époque, la saisie avait donc concerné les deux assurances-vie souscrites par Bernard Tapie et son épouse. À peine après avoir perçu les 45 millions d'euros qui lui avaient été alloués par les arbitres au titre du préjudice moral, Bernard Tapie avait en effet pris langue avec un banquier dont il est proche, Matthieu Pigasse, le patron de la banque Lazard, et coactionnaire du journal Le Monde. Bernard Tapie avait alors viré la totalité de la somme, dès le 18 septembre 2008, sur un compte ouvert auprès de la banque d'affaires, laquelle a pu souscrire le 2 décembre 2008 pour son client et son épouse des contrats d'assurance-vie auprès de

la banque d'affaires, laquelle a pu souscrire le 2 décembre 2008 pour son client et son épouse des contrats d'assurance-vie auprès de Axa Vie France et La Mondiale Partenaire pour un montant global de 36 millions d'euros. Sur ce montant, près de 20 millions d'euros ont donc finalement été saisis.

Les magistrats ont aussi placé sous séquestre les parts sociales que les époux Tapie détiennent dans le splendide hôtel particulier qu'ils possèdent à Paris, rue des Saints-Pères, pour une valorisation de 69 millions d'euros ainsi que celles de la villa qu'ils ont achetée en 2011 à Saint-Tropez, pour 48 millions d'euros.

Mais très tôt, la justice française subodore qu'une partie de la fortune de Bernard Tapie est peut-être aussi partie à l'étranger, notamment à Hong Kong. Alors que la Suisse accepte de plus en plus largement de s'ouvrir aux demandes d'entraide internationale judiciaires et fiscales, de grandes fortunes se sont progressivement délocalisées ces dernières années vers Hong Kong qui avait la réputation d'être une place financière non coopérative.

Ce soupçon de la justice française est d'ailleurs très vite étayé. Comme l'avait révélé Le Parisien le 17 septembre 2013, deux semaines après le placement sous séquestre d'une partie de ses biens, Bernard Tapie a « tenté de transférer 1,8 million d'euros à Hong Kong ». Voici ce que racontait à l'époque le quotidien : « Las, le 23 juillet, Tracfin exerce son droit d'opposition et le 25 juillet, le parquet demande la saisie pénale de ce virement. Pour cette opération, Bernard Tapie a eu recours à un montage complexe. Tout d'abord, il a transféré 2 millions d'euros d'un compte qu'il détient au Danemark par le biais de Saxo Banque vers une de ses sociétés, filiale française du Groupe Bernard Tapie (GBT), la holding de l'homme d'affaires dont le siège est à Bruxelles. Puis Tapie demande à la banque française où est domiciliée cette société de transférer 1,8 million d'euros sur le compte d'une autre filiale de GBT basée à Hong Kong. Problème : la banque française signale ce mouvement à Tracfin, la cellule antiblanchiment du ministère de l'économie. Cette dernière demande immédiatement le blocage de l'opération, les biens de Bernard Tapie étant sous séquestre. »

À l'époque, Bernard Tapie avait contesté cette version de l'histoire. « Faux, archifaux ! avait-il rétorqué au Parisien. Je n'ai jamais cherché à cacher de l'argent à l'administration française. J'ai bien procédé au transfert de 1,8 million d'euros, mais dans le but d'assurer le paiement du personnel de mes filiales à l'étranger. » Il faisait en particulier allusion aux employés de son yacht le Reborn, qu'il dit depuis avoir revendu et qui était à l'époque immatriculé à Singapour.

Nous avons nous-même cherché à joindre Bernard Tapie au sujet de ces 17 millions d'euros qui viennent d'être placés sous séquestre à Hong Kong. Par SMS, il nous a fait cette réponse : « Je n'ai pas d'avoirs à Hong Kong. Nous avons une filiale en Asie qui est détenue à 100 % par Groupe Bernard Tapie Holding qui possède un compte à Hong Kong déclaré et connu des autorités françaises et qui a d'ailleurs été saisi comme l'ont été les comptes de toutes les filiales du groupe !!! » Bernard Tapie nous a aussi proposé d'entrer en contact avec le responsable juridique de son groupe. Plusieurs heures après la mise en ligne de cet article, nous avons pu joindre ce dernier. Selon lui, Bernard Tapie aurait transféré près de 9 millions d'euros sur un compte HSBC, pour « prospecter des investissements locaux » et ce sont seulement ces avoirs de 9 millions d'euros, et non 17, qui auraient fait l'objet d'une saisie. Toujours d'après ce responsable juridique du groupe Tapie, la saisie aurait eu lieu antérieurement à ce que nos sources nous ont indiqué: cette saisie serait intervenue dès août 2013.

Quoi qu'il en soit, l'information suggère que l'intéressé était finalement parvenu à transférer à Hong Kong beaucoup plus d'argent qu'on ne le supposait. Et puis surtout, elle prend une dimension qui dépasse la seule affaire Tapie. Car la Chine et Hong Kong ont signé ces derniers mois tous les engagements de transparence financière exigés par l'OCDE et ont promis d'entrer dans le droit commun des places financières coopératives d'ici 2018 (lire Près de cent pays enterrent le secret fiscal). Bernard Tapie est donc sans doute l'un des premiers à en faire les frais.

Pour Bernard Tapie, cette décision vient aussi confirmer que l'étau judiciaire se resserre autour de lui. Au pénal, l'enquête judiciaire autour de l'arbitrage devrait en effet prendre fin dans les prochains mois, et il risque bientôt d'être renvoyé en correctionnelle pour y être jugé. Et au civil, la cour d'appel de Paris a tenu son audience le 25 novembre dernier pour examiner le recours en

révision introduit par l'État (lire La probable mais chaotique révision de l'arbitrage Tapie) et elle rendra son arrêt le 17 février prochain. En somme, après plus de vingt ans de rebondissements, l'affaire Tapie approche de son dénouement...

mediapart.fr

## VII) Le capitalisme est amoral et c'est normal



Par Gaëlle Macke

Les Français aiment les entreprises mais pas le capitalisme. Selon Pascal Lamy, l'ex- directeur général de l'OMC, c'est aux patrons de faire de la pédagogie pour les faire changer d'avis.



Le socialiste Pascal Lamy, ex-DG de l'OMC a débattu avec le philosophe André Comte-Sponville et le Président de Danone, Frank Riboud. ( Photo Bruno Delessard)

C'est un paradoxe tout hexagonal : selon les sondages, les Français déclarent à 90% aimer les entreprises ... mais seulement 20% jugent que le capitalisme est un bon système . A la question : "Souhaitez-vous sortir du capitalisme " 30% des Français répondent oui... contre seulement 3% des Chinois ! C'est pour éclairer ce constat et réfléchir à comment améliorer l'acceptation de ce système qu'étaient conviés à débattre le philosophe André Comte-Sponville , le président de Danone Franck Riboud et le socialiste ex-directeur général de l'OMC Pascal Lamy, jeudi au Sommet de l' économie organisé par Challenges.

Au patron, le retour de terrain : "La France est bien le dernier pays où l'on a ce genre d'état d'âme sur aimer ou pas le capitalisme ! s'exclame Frank Riboud. Dans les pays émergents, ils se posent pas de questions, tout le monde est plongé

dedans et y va à fond. Quand je vois le niveau des débats amers entre chefs d'entreprises et politiques en France, malgré mon optimisme légendaire, j'en deviens maussade. »

### "L'Etat doit créer les conditions de la justice"

Au politique, le décryptage psychologique : "Les Français aiment l'entreprise car c'est du concret, une collectivité humaine, mais ils rejettent le capitalisme en tant que concept car ils en rejettent l'inégalitarisme et ont peur de la mondialisation, relève Pascal Lamy. Les Américains voient que le système est injuste mais l'acceptent parce qu'ils sont persuadés que chacun à sa chance d'arriver au sommet. Les Français ne croient pas en la mobilité sociale, ils sont obsédés d'égalité. Cette diabolisation de l'économie de marché, exception française, est très nocive car, du coup, les gens n'adhèrent pas au modèle économique dans lequel ils vivent. Résultat : les Français sont les champions du monde du pessimisme !"

Au philosophe, l'analyse théorique. "Les Français jugent le capitalisme injuste et immoral. Ce n'est pas faux mais ces reproches relèvent d'une erreur de raisonnement. Immoral, le capitalisme ? En fait, le système est plutôt amoral, c'est-à-dire nullement préoccupé de morale. Pour lui c'est hors sujet... ce qui est une condition de son efficacité ! Le capitalisme est motivé par l'intérêt personnel et familial, par l'égoïsme et c'est pourquoi il fonctionne bien, car l'intérêt est un moteur très puissant. Le communisme, basé sur le partage, est évidemment plus altruiste... et du coup ne fonctionne pas, car il finit par démotiver tout le monde. Injuste, le capitalisme ? Certes mais ce n'est pas la question. A l'échelle des grands nombres, l'économiste Thomas Piketty a raison de dire que, dans un monde capitaliste, la meilleure façon de mourir riche est d'être né riche. Sauf qu'un système économique n'est là que pour permettre de créer la richesse. Ensuite, c'est aux politiques, à l'Etat de la répartir et donc de créer les conditions de la justice. Chacun son rôle."

### La méthode douce de Lamy

Mais comment faire comprendre aux Français qu'il vaut mieux essayer de s'accommoder et d'améliorer le système capitaliste plutôt que de le combattre ? Comte-Sponville est pour le parler franc : "Il faut briser les tabous et parler clairement. En France, on euphémise, dit qu'une entreprise est là pour «créer des richesses». En fait, il faudrait bien expliquer que le rôle d'une

entreprise c'est de «faire des profits, gagner de l'argent» quitte à utiliser les mots qui fâchent, puis expliquer : sans profits, pas de R&D, pas d'investissements, pas d'embauches... Il faut marteler que ce n'est pas au monde de s'adapter aux nostalgies françaises mais bien à la France de s'adapter au monde d'aujourd'hui !"

Pascal Lamy, lui, en bon politique, prône une méthode plus douce : "Lionel Jospin s'est fait battre pour avoir prononcé ce qui est pourtant une évidence : «l'Etat ne peut pas tout». Les Français ne voulaient pas l'entendre. Donc, pour faire passer le message, il faut d'abord recalibrer le GPS français sur le monde contemporain. Sans cacher les défis car le capitalisme mondialisé n'est pas univoque : à la fois il sort des territoires entiers de la pauvreté mais développe aussi les inégalités. Il faut bien faire comprendre ces enjeux et la classe politique, trop endogame et discréditée, n'est pas à la hauteur. C'est aux forces vives de la société civile de se bouger et particulièrement aux chefs d'entreprises et entrepreneurs. Or le monde de l'entreprise française est très mauvais en pédagogie. Les patrons n'interviennent pas assez dans le débat public, ou pas assez constructivement. Leurs instances ne font pas campagne pour informer sur les grandes questions économiques. Leurs think-tanks ont trois à quatre fois moins de moyens que leurs collègues en Allemagne, au Royaume-Uni, en Belgique, en Italie. Le monde du business français porte une lourde responsabilité dans l'ignorance voire la défiance du grand public !"

### Riboud croit aussi dans le rôle de l'Etat

Qu'en dit le patron Riboud ? Un instant ému par le souvenir de son père Antoine, patron atypique connu pour sa fibre sociale, il n'a pas peur d'entrer dans le débat du rôle citoyen des entreprises : "Le rôle premier des entreprises est bien de dégager des profits mais elles doivent aussi, après, réfléchir à l'usage qu'elles en font et, si elles décident de prendre à cœur leur responsabilité plus globale, citoyenne, elles peuvent avoir un impact fantastique."

Il en donne l'exemple du programme Dan'Cares déployé dans sa société Danone, qui assure la même couverture santé sur un certain nombre de soins fondamentaux (chirurgie, hospitalisation, maternité, consultation médicale, pharmacie) à ses 100.000 salariés à travers le monde.

Cependant, il ne croit pas vraiment au rôle de modèles qu'on veut attribuer aux patrons : "Les PDG sont des humains comme les autres, parfois bons, parfois mauvais, parfois avides, parfois, sociaux mais ce n'est pas au vu du comportement des têtes d'affiches du CAC40, qui représentent une toute petite minorité des chefs d'entreprise, qu'il faut juger du capitalisme!" Et Riboud croit aussi dans le rôle de l'Etat: "je ne vais pas me faire des amis mais il faut bien poser des règles et obligations sociales pour équilibrer les rapports de force dans les entreprises. Sinon, dans le dialogue social, face aux pressions, les employés les plus modestes, ceux des plus petites entreprises, n'arriveraient pas à faire valoir leurs droits." Au final, entre le philosophe, le politique et le patron, n'est pas le plus libéral qui l'on croit...

challenges.fr

## VIII) Vous n'aimez pas les économistes ? Vous n'êtes pas les seuls !



Cotation à la bourse de Francfort. Photo Daniel Roland.AFP

**Les économistes sont-ils supérieurs aux autres chercheurs parce qu'ils manient des équations complexes. C'est comme ça qu'ils sont perçus et qu'ils se présentent parfois. Nous essaierons avec ce blog d'être modestes comme des dentistes.**

Par Yann Algan

Vous n'aimez pas les économistes ? Vous n'êtes pas les seuls ! Leurs collègues en sciences sociales supportent difficilement leur prétention à résoudre tous les problèmes de l'humanité, leur arrogance sur leur prétendue supériorité intellectuelle... sans parler de leurs

rémunérations... souvent les plus élevées dans une université.

Cette réputation est-elle méritée ? Oui ...(et non !). Dans une récente étude *The Superiority of Economics*, co-écrit avec Marion Fourcade et Etienne Ollion, sociologues respectivement à Berkeley, en Californie, et à l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, nous avons analysé la situation particulière des économistes par rapport aux autres chercheurs en sciences sociales dans les universités américaines.

A la lecture de notre article, le prix Nobel d'économie Paul Krugman affirme dans son blog du *New York Times* avoir enfin la preuve statistique du complexe de supériorité de ses collègues (*Notes on the Floating Crap Game — Economics Inside Baseball*)! Tout d'abord les économistes eux-mêmes se voient tout en haut de la pyramide des sciences sociales. L'écrasante majorité des économistes pensent que leur discipline est la plus scientifique d'entre toutes les sciences sociales. Les économistes se définissent bien volontiers eux-mêmes comme des scientifiques, tandis que leurs collègues sociologues ou politistes se décrivent avant tout comme des critiques (nécessité faite vertu?) ou des intellectuels, bref de modestes empêcheurs de tourner en rond. Cela se retrouve dans la mise en scène de soi.

Prêtez-vous à un petit jeu : consultez les photos sur les pages web des économistes et vous les verrez souvent perchés en haut d'une falaise, seuls, dominant le monde (un économiste qui se respecte doit faire de l'escalade) alors que les sociologues se représentent en groupe, quand ils se représentent (inutile de vous rue sur ma page web, j'ai changé ma photo entre-temps).

### Chaque mois, l'économiste attend son classement

Ce sentiment de supériorité est avant tout nourri par leur maîtrise des mathématiques, leur aptitude à jongler avec des équations et des modèles complexes, ou encore leurs techniques quantitatives pour évaluer les politiques publiques. Cette insularité se retrouve dans l'organisation de la vie académique des économistes.

Ces derniers ont une idée beaucoup plus claire que dans les autres disciplines de la hiérarchie des départements d'économie, des revues, des programmes doctoraux, des étudiants...et des

économistes. Chaque mois, chacun d'entre nous attendons fébrilement notre classement parmi les économistes du monde entier, classement produit automatiquement par des logiciels sans que nous n'ayons rien demandé (vais-je perdre une place après cet article ?). Cette pratique, totalement incongrue dans les autres sciences sociales, est possible du fait d'un plus grand consensus en économie sur les méthodes d'analyse, les mathématiques et les techniques quantitatives qui permettent de qualifier si une recherche est scientifique ou est juste anecdotique (la pire opprobre en économie : être anecdotique et montrer juste des corrélations).

Cette supériorité se manifeste aussi... dans la hiérarchie des salaires. Les économistes sont parmi les chercheurs les mieux payés des universités américaines, devant les physiciens et les mathématiciens, et juste derrière les ingénieurs informatiques. Le développement des Business Schools a accéléré cette explosion des salaires des économistes aux Etats-Unis. Contrairement aux autres chercheurs en sciences sociales, les économistes bénéficient en outre de nombreuses opportunités de rémunérations complémentaires, comme consultants ou membres de conseil d'administration d'entreprises et banques, pratiques susceptibles de conflits d'intérêts et mises à jour crûment par le film Inside Job.

### Sur ce blogs, des économistes aussi humbles que des dentistes

Mais ce qui distingue peut-être plus encore les économistes est leur culture normative du « fix it », i.e. de résoudre les problèmes du monde. Quelles que soient leurs approches, les économistes ne développent pas (uniquement) des méthodes pour comprendre le monde, mais pour le changer : aider au développement, stimuler la croissance, réduire les inégalités... ! Cette posture pose naturellement une question sur leur légitimité tant les économistes ont des idées éloignées de celle des citoyens sur ce qui constitue une bonne politique.

Mais ce caractère pragmatique et opérationnel explique aussi leur « supériorité » et attractivité auprès des gouvernements, organisations, entreprises...et de la presse ! A bien nous examiner, les économistes ressemblent beaucoup plus à des médecins qu'aux autres chercheurs en sciences sociales, de par leur statut social jusqu'à leur volonté de sauver le monde. Encore faudrait-il comme le soulignait déjà Keynes « que les économistes puissent se penser aussi humbles et

compétents que des dentistes ... voilà qui serait formidable», sans quoi ils continueront à s'exposer à l'ironie.

Prenons un engagement. L'économie a beaucoup changé ces dernières années en s'inspirant des autres sciences sociales, en tenant compte de l'histoire, de la psychologie, des inégalités, des préférences sociales, du bien-être.... Les méthodes d'analyse ont aussi beaucoup changé pour comprendre le monde réel et évaluer les politiques. Nous essayerons de vous rendre compte de ces avancées sur ce blog en traitant des questions aussi diverses que l'euro, les médias, le logement, le salaire minimum, l'éthique des banquiers, la notation des élèves... mais avec modestie : décidément, qu'il est dur d'arrêter l'éco!

Rank	Author	Score
1	Andrei Shleifer Department of Economics, Harvard University, Cambridge, Massachusetts 02138 National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge, Massachusetts 02138	3.02
2	James J. Heckman Department of Economics, University of Chicago, Chicago, Illinois 60607	3.68
3	Robert J. Barro Department of Economics, Harvard University, Cambridge, Massachusetts 02138	4.15
4	Joseph E. Stiglitz Faculty of Economics Department, Graduate School of Business, Columbia University, New York City, New York 10027	4.82
5	Daron Acemoglu Economics Department, Massachusetts Institute of Technology (MIT), Cambridge, Massachusetts 02139	7.5
6	Peter C. B. Phillips Center for International Business in Economics, Yale University, New Haven, Connecticut 06510 School of Economics, Singapore Management University, Singapore	8.05
7	Robert E. Lucas Jr. Department of Economics, University of Chicago, Chicago, Illinois 60607	11.28
8	Jean Tirole Centre d'Économie Industrielle (CEPR), Toulouse School of Economics (TSE), Toulouse, France	11.81
9	Kenneth S. Rogoff Department of Economics, Harvard University, Cambridge, Massachusetts 02138	13.7
10	John Y. Campbell Department of Economics, Harvard University, Cambridge, Massachusetts 02138	13.78
11	Martin S. Feldstein National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge, Massachusetts 02138	17.66
12	Olivier J. Blanchard Research Department, International Monetary Fund (IMF), Washington, District of Columbia 20540	18.55
13	Gary S. Becker I	19.24
14	Peter Nijkamp Erasmus Universiteit Rotterdam, Faculteit der Economische Wetenschappen en Bedrijfskunde, Hoger Onderwijs, Rotterdam, Netherlands	22.2
15	Christopher F. Baum Department of Economics, Boston College, Chestnut Hill, Massachusetts 02459	22.44

liberation.fr

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**